



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

E.V. D. HANDELSABTEILUNG	
No.	3003 Berne, le 11 avril 1972
GATT	
Du/Fis	EE 777.075.
5/3	R 12. APR. 1972
4/11	Monsieur H. R. Nord Secrétaire général du Parlement européen
	B r u x e l l e s
Knote an	

Monsieur le Secrétaire général,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 février 1972 par laquelle vous portez à la connaissance du Conseil fédéral le texte de la résolution du Parlement européen sur la lutte contre la pollution du Rhin.

Nous vous prions de communiquer au Parlement que la Suisse est prête à continuer de faire tout ce qui est dans la mesure de ses forces pour que de nouveaux progrès dans la lutte contre la pollution des eaux du Rhin et par conséquent dans la protection de l'homme et de l'environnement puissent être faits.

Notre pays, au cours des deux dernières décennies a toujours été conscient de ses responsabilités dans le domaine de la protection des eaux et a donné maintes fois la preuve de sa ferme volonté de collaborer à la réalisation des objectifs poursuivis par la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution. C'est ainsi qu'ont été créées dans le bassin versant suisse du Rhin, des stations d'épuration des eaux usées, auxquelles plus de 50 % des populations et des industries intéressées peuvent être raccordées.

En ce qui concerne l'épuration des eaux usées de la région de Bâle, une attention toute particulière est vouée à une solution rapide de ce problème. Aussi, les autorités suisses espèrent-elles arriver sous peu à une entente dans ce but avec les pays limitrophes intéressés.

Par ailleurs, la Suisse a manifesté son désir de collaboration en participant aux travaux du Comité de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à ceux des groupes respectifs de la Commission économique européenne de l'ONU ainsi qu'au Conseil de l'Europe. Mentionnons également les projets concernant l'environnement qui font partie de la Coopération scientifique et technique dans le domaine de la recherche (COST), initiative dont les communautés européennes sont à l'origine et qui a rencontré un grand

- 2 -

intérêt dans notre pays dès ses débuts. La Suisse espère de cette façon fournir sa part dans l'oeuvre de solidarité des Etats européens. Notre gouvernement est cependant de l'avis que la résolution qui nous a été soumise devrait être étudiée auparavant par la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution qui, à son tour, devrait faire des propositions concrètes afin de permettre aux Etats signataires de se prononcer en toute connaissance de cause.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre très distinguée considération.

Département fédéral de l'intérieur

sig. Tschudi

Copie pour information:

- Département politique fédéral, Division juridique
- | - Département politique fédéral, Bureau de l'intégration